

R. NÈGRE
Cheverny 3
Parc de la Cadenelle
122 rue du Com. Rolland
13 008 MARSEILLE

Marseille, le 29 novembre 1997

Docteur J. MANUCEAU
Centre d'Affaires de Bergevin
Imm. en Verre
97110 POINTE-à-PITRE

Monsieur,

La Société "Ellipses" me transmet ce jour votre lettre du 13 octobre. Je m'empresse d'y répondre.

Ce que vous dites des conditions dans lesquelles sont apparus les troubles peut permettre d'avancer l'hypothèse que l'eau de boisson en est responsable (à condition toutefois qu'elle soit bactériologiquement potable).

L'analyse 1 97 F 7639, effectuée par le CRCE de la Ville de Paris, qui fait apparaître des teneurs en Dichloro-monobromo-méthane *plus de vingt* fois supérieures aux doses admissibles (anomalie non signalée dans les conclusions) et des résidus chloroformés importants l'appuient.

La clinique des troubles que vous indiquez (à la fois allergie cutanée, douleurs diffuses ou localisées aux alentours du domaine caeco-vésiculaire traduisant une inflammation, et surtout affaissement de la fonction leucocytaire) font penser à une attaque chimique consécutive à l'ingestion de traces de pesticides chlorobromés ou de leur produits de dégradation.

Une série d'analyses (30 prélèvements, pour avoir une valeur statistique) effectuées sur les boues sédimentées au fond de la citerne pourraient fournir des indices supplémentaires. Il serait bon également de savoir si les eaux de la citerne ne reçoivent pas d'apports de biocides par le vent ou par infiltration. Vous devriez trouver de l'aide auprès des collègues de votre Centre Universitaire : un élève de la Faculté des Sciences

de Marseille-Saint Jérôme, Monsieur CADET, y a été nommé il y a plusieurs années; mais, comme je suis à la retraite, je ne sais pas s'il est toujours là-bas.

Espérant avoir répondu à vos questions et restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations.

R. Nègre